

CONSEIL MUNICIPAL



COMPTE-RENDU

Séance du Vendredi 27 Mars 2020



L'an deux mille vingt, le vingt-sept mars, dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de RAMONVILLE SAINT-AGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice :.....33

Présents :.....22

Représentés :.....0

Absents :.....11

Présents physiquement :

Christophe LUBAC, Pablo ARCE, Marie-Pierre DOSTE, Jean-Bernard CHEVALLIER, Alain CARRAL, Véronique BLANSTIER, Christophe ROUSSILLON et Henri AREVALO

Présents par visioconférence

Claudia FAIVRE, Gérard ROZENKNOP, Jean-Luc PALÉVODY, Claire GEORGELIN, Marie-Pierre GLEIZES, Pierre-Yves SCHANEN, Claude GRIET, Divine NSIMBA LUMPUNI, Céline CIERLAK-SINDOU, Patrice BROT, Frédéric MERELLE, Jean-Pierre PERICAUD, Laure TACHOIRES et Bernard HOARAU.

Date de la convocation :

Le 21 février 2019

Absents :

Valérie LETARD, Pascale MATON, André CLEMENT, Sébastien ROSTAN, Bernard PASSERIEU, Marie-Ange SCANO, Gisèle BAUX, Maryse CABAU, Francis ESCANDE, Jonathan CABAU et Francine JULIE.

Début de séance : 18h30

Fin de séance : 20h15

M. LE MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, salue et remercie les membres présents physiquement et par visioconférence, fait l'appel, arrête le nombre des conseillers présents.

Il invite ensuite le conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire. M. ARCE est désigné.

Au vu du confinement due à l'épidémie de Covid 19, le conseil municipal se tient en visioconférence. Avant de commencer, M. LE MAIRE précise que pour prendre la parole, il faut passer par le Tchat et couper les micros quand on ne parle pas.

Il indique que ça va être un peu long, il en désolé, mais qu'il doit leur faire un état exhaustif de l'ensemble des différentes mesures qui ont été prises. Il indique que tout le monde connaît le contexte mais souhaite faire un bref rappel.

Le confinement a d'abord été prononcé pour 15 jours depuis le 17 mars, puis prolongé. Cela a donc nécessité la mise en place d'un plan de continuité des services publics sur la commune dont il va parler ce soir et de nouveaux dispositifs de services auprès des habitants.

Il souhaite ce soir faire un point sur le bilan épidémiologique au niveau de la Haute-Garonne pour que

tous les conseillers aient la même information.

Il indique donc qu'en Haute-Garonne, il y a actuellement 141 hospitalisations en cours, dont 54 en réanimation, 49 qui sont retournés chez eux et 3 décès. Il souligne qu'il reçoit un bilan épidémiologique tous les jours. Aussi, pour avoir un ordre d'idée, il précise qu'en début de semaine, la Haute-Garonne a recensé 61 cas. A priori, selon ce qui est indiqué par l'ARS et les médecins, une vague plus forte devrait arriver entre le début et la mi-avril. Cela a donc nécessité la mise en place de différentes mesures qu'il va évoquer.

Il souhaite tout d'abord parler du cadre réglementaire qui a été instauré compte-tenu du décret sanitaire qui a été pris par le gouvernement.

Concernant la partie fonctionnement, il rappelle que dans plus de 4 000 communes où un 2^{ème} tour est nécessaire, ce dernier devrait avoir lieu au mois de juin. Sa convocation sera décidée par un décret pris en conseil des Ministres, au plus tard le 27 mai prochain. D'ici ce second tour, tous les mandats des conseillers municipaux sont prorogés, l'ensemble des délégations accordées avant le 15 mars aux élu-e-s, dont leur mandat est prolongé, demeurent et c'est la même chose pour les EPCI. Il se posera la question pour les EPCI de la mise en place d'un nouveau conseil de communauté à partir du moment où sera déclaré la fin du confinement et que le 2^{ème} tour des élections municipales n'aura pas eu lieu, avec la possibilité d'avoir des conseils communautaires qui soient composés d'élu-e-s nouveaux, qui ont été élus au premier tour aux élections municipales, et d'élu-e-s du précédent mandat.

Mme TACHOIRES demande si ce bilan tient compte des EHPAD.

M. LE MAIRE répond qu'effectivement ce bilan tient compte des EHPAD.

Pour ce qui est du fonctionnement de la collectivité en elle-même sur la question des conseils municipaux, du quorum et des dates-butoirs, il explique que les conditions de réunions des conseils municipaux ont été allégées, avec notamment un abaissement du quorum qui n'est pas à la moitié mais au tiers des membres du conseil municipal. Pour ces assemblées délibérantes, dans le cas où elles ont à délibérer, ce qui n'est pas le cas ce soir puisqu'il s'agit plutôt d'un débat général, si le quorum du tiers n'est pas atteint, il faudra reconvoquer une assemblée à 3 jours d'intervalle.

Ce qu'il faut savoir c'est que pour tenir le quorum, il faut donc le tiers mais qu'il y a une possibilité de détenir deux pouvoirs par conseillers municipaux, ce qui est là aussi un allègement des conditions classiques de fonctionnement d'un conseil municipal. La loi prévoit aussi qu'il puisse être mis en place un vote électronique ou par correspondance, sauf si le scrutin est un vote à bulletin secret. Cela l'amène à dire d'ores et déjà, que dans les prochains conseils municipaux, il y aura peut-être des délibérations à approuver. Aussi, si la commune a des délibérations à prendre en conseil municipal sous un format comme celui d'aujourd'hui, c'est-à-dire en visioconférence et en présentiel, il proposera, comme les votes des conseillers sont publics généralement et fait à main levée, de procéder par le Tchat pour pouvoir voter. Ainsi, chaque conseiller municipal en visioconférence, pourra approuver une délibération qui sera présentée en conseil municipal, en indiquant sur le Tchat son vote ; pour, contre ou abstention. En présentiel, cela se fera à main levée. A priori, il n'y aura pas de vote à bulletin secret sauf si un conseiller le demande. Dans ce cas là, il faudra reporter ce vote là pour pouvoir l'organiser en vote par correspondance ; on n'aura pas le choix.

Avant de continuer, M. LE MAIRE demande s'il y a des questions sur ce point là.

Mme TACHOIRES indique que d'habitude les documents relatifs aux conseils municipaux sont déposés dans les boîtes aux lettres des conseillers 7 jours avant la date du conseil. Aussi elle demande, s'il y a des délibérations à passer et des documents à examiner, si on peut envisager d'avoir les documents sous format électronique pour éviter de faire prendre des risques inconsidérés aux personnels qui assurent la distribution.

M. LE MAIRE n'y voit pas de difficulté s'il n'y a pas de conseillers municipaux qui s'y opposent. On peut tout faire de manière dématérialisée.

Mme TACHOIRES demande si tout le monde est d'accord avec cette procédure.

M. LE MAIRE indique que tout le monde est d'accord et propose de continuer.

Il revient sur les questions qui concernent la partie réglementaire en matière budgétaire. Le vote du compte administratif a été repoussé au 31 juillet au lieu du 30 juin, les votes des taux au 1^{er} octobre

contre le premier juillet et des mesures de souplesse budgétaire ont été mises en place notamment avec un plafond de 15% des dépenses prévisionnelles pour les dépenses imprévues. Il explique que la commune n'est pas concerné par cela étant donné que la collectivité avait approuvé son budget en décembre et qu'elle a donc des crédits ouverts et n'a pas de difficultés là-dessus.

En matière de marchés publics, les règles ont été assouplies de façon à pouvoir proroger par avenant les marchés arrivant à échéance, proroger aussi les délais de réception des offres ; toutes les procédures administratives en fait ont été prolongées, ce qui est aussi le cas en matière d'urbanisme où là on a des suspensions pour certaines instructions ou des prolongations. Voilà ce qu'il voulait dire dans le cadre réglementaire.

M. LE MAIRE passe ensuite au point suivant qui concerne la collectivité et l'ensemble des mesures qu'il a dû prendre depuis le 16 mars dernier ou même avant.

La commune a donc pris des arrêtés de fermeture d'établissements et d'équipements municipaux. Elle a mis à disposition le gymnase Karben pour l'ouverture d'un centre de consultation Covid 19 et va mettre à disposition la salle des fêtes pour l'ouverture d'un marché de pré-vente. Il précise qu'il reviendra sur ces deux points au cours du conseil.

Elle a ensuite accepté des dons du Sicoval en matériels et en équipements ; masques, équipements de protection, solutions hydroalcooliques, bouteilles d'oxygène, casquettes de protection pour la police municipale, ect...

Des études sont en cours pour augmenter la régie d'avances en nature et en recettes pour faire face aux dépenses d'urgence.

Le marché pour le Dojo a été notifié.

Les subventions qui avaient été votées au précédent conseil municipal, ont été versées aux associations.

Enfin, la commune a mis en place l'hébergement d'urgence à l'hôtel pour les personnes vulnérables.

Il en vient donc à la partie beaucoup plus concrète de ce conseil municipal d'information sur le plan de la continuité du service public.

Dans les services à la population, pour l'ensemble des ramonvillois-e-s, la commune a conservé un accueil téléphonique pour les usagers du lundi au dimanche de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Cet accueil est organisé par une équipe de 9 agents qui se sont portés volontaires et qui sont mobilisés. Ils viennent du Guichet Unique, du Secrétariat Général, du Centre Communal d'Action Sociale et du Centre Social, avec des missions et des compétences complémentaires entre l'accueil et l'accompagnement social. L'organisation par roulement permet de faire en sorte que les agents ne restent pas en permanence en mairie principal.

Un premier bilan fait état de 212 appels recensés entre le 17 et le 25 mars ; 29 % de ces appels portent sur le marché, 6% sur les courses et 5% sur les aides alimentaires d'urgence. Sur ces 212 appels, il y a eu également 5 propositions de bénévolat de ramonvillois-e-s qui se proposaient d'aider leurs voisins, des personnes âgées, ect...

Un réseau d'écoute à également été mis en place et assuré par des professionnels. Il est accessible 7 jours sur 7, de 18 heures à 20 heures, au 07 86 57 80 63.

M. LE MAIRE précise que tout cela sera dans le compte-rendu et est déjà sur le site internet de la commune.

La commune a également engagé un recensement des commerçants ouverts et identifié ce qui pouvaient assurer des livraisons de courses à domicile. Les 5 supermarchés de la commune sont ouverts et ont mis en place des modalités d'organisation qui sont certainement d'ailleurs à améliorer dans le contrôle mais cela est de la responsabilité de l'État ; la commune ne fait que de la sensibilisation pour s'assurer que les gestes barrières soient bien assurés et qu'il n'y ait pas de difficulté dans leur fonctionnement. Très honnêtement, il pense qu'il y a des améliorations à voir sur cette question là.

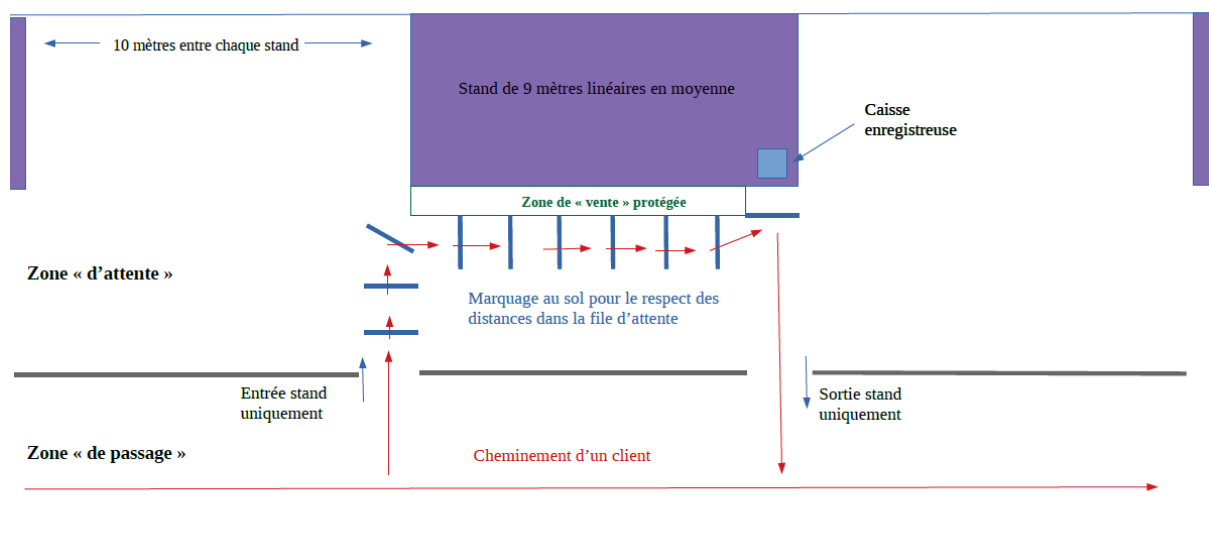
Le marché de plein vent a été maintenu jusqu'au 22 mars avec la mise en place de mesures permettant de limiter les contacts et a été réorganisé pour pouvoir prendre en compte les mesures de limitation des contacts entre les commerçants et les clients. Suite à un arrêté préfectoral, le marché a été interrompu le 25 mars et sera aussi interrompu demain. Suite à ces décisions, il a été proposé au Préfet une réorganisation du marché de plein vent qui allait au-delà de ce que la commune avait déjà mis en place le 22 mars, c'est-à-dire l'organisation d'un marché de plein vent avec un sens unique permettant de faire entrer les clients d'un côté et de les faire sortir de l'autre, un engagement de maîtriser les flux à 100 personnes à l'heure sur l'ensemble du site, sachant que le marché de plein

vent fait un peu plus de 200 mètres linéaires et de réduire le nombre d'étals. Il faut savoir que la commune accueille à peu près une cinquantaine de commerçants et avait déjà réduit, avant le 24 mars, leur nombre notamment en n'assurant que l'alimentaire. Ce qui veut dire que tous les volants et les personnes qui vendaient des plats préparés n'étaient plus autorisés. Aussi, si on ne retient que l'alimentaire et les produits de première nécessité, il y avait une trentaine de commerçants.

La commune a donc présenté un nouveau dispositif, pas sur la base de 30 mais sur la base de 20, en se disant que les commerçants pouvaient faire un roulement entre le mercredi et le samedi de façon à ce qu'ils puissent tourner sur ces 2 jours-là. La Préfecture a refusé cette organisation qui était proposée pour le 25 et le 28 mars. La commune a donc reformulée une nouvelle proposition qui lui a été suggérée par la Préfecture à savoir que sur les 200 mètres linéaires du marché, la commune ne puisse présenter que 10 commerçants.

M. LE MAIRE montre via le document ci-dessous cette nouvelle organisation.

Plan type d'un stand marché de Ramonville



L'entrée se fait par l'avenue d'Occitanie à proximité du Leader Price et la sortie au bout de l'avenue d'Occitanie. On prend l'ensemble du linéaire présent le samedi matin, les étals sont organisés sur un seul linéaire d'un seul côté, les barrières sont effectués pour pas qu'il y ait d'intrusion sur les côtés puisqu'il y a six 6 sorties.

Il y a donc une entrée unique qui se fait au nord, par l'avenue d'Occitanie, à proximité du Leader Price et une sortie unique, au sud, contrôlée par 2 policiers municipaux qui doivent s'assurer du flux. Le principe c'est qu'on est chaque fois sur une marche en avant et qu'on puisse sortir de la file et y rentrer dans le même sens. Cela a amené à un plan type d'étals. Pour s'assurer des distances de sécurité, il y a 10 mètres entre chaque stand et les stands font en moyenne 9 mètres linéaire ; on peut donc avoir 10 mètres entre chaque stand. Ensuite, il y a un marquage au sol qui est effectué pour pouvoir gérer la clientèle qui attend devant un stand à 1,50 m et une zone de vente qui est protégée et qui est organisée par le commerçant. Cela veut dire que les clients ne peuvent pas aller au droit de l'étal et ne peuvent pas se servir eux-mêmes ; ce sont les commerçants qui servent et qui passent directement à la caisse enregistreuse en limitant les moyens de paiement en liquide et en privilégiant la carte bleue et le sans contact. Ainsi, le client repart et rentre dans le cheminement, dans le même sens. Un client arrive donc de la gauche, rentre dans le stand, fait un seul circuit et repart.

M. LE MAIRE demande si tout cela est clair et laisse la parole aux conseillers.

M. SCHANEN souhaite tout d'abord saluer tout le monde et remercier l'ensemble des gens présents qui prennent soin de la commune et en particulier le personnel. Concernant la question du marché, il indique avoir bien compris la procédure demandée par la Préfecture, mais demande quels sont les systèmes qu'on aura si jamais on constate que ça ne marche pas ; est ce qu'on le fait en autogestion ou est ce qu'on le fait faire par les policiers municipaux ?

M. PERICAUD indique que le schéma qui a été présenté est assez cohérent avec ce que le groupe

Solidarité, Ecologie, Démocratie avait proposé dans un document que Mme TACHOIRES a dû présenter lors du CHSCT et qu'il avait adressé à M. GIVAJA. Aussi, il souhaiterait savoir si ce schéma a une quelconque chance d'être accepté par la Préfecture ou si de toute façon la Préfecture refuse, par principe, tous les schémas de marchés de plein vent.

M. LE MAIRE donne la parole à M. AREVALO, à M. CHEVALIER puis à M. HOARAU.

M. AREVALO indique que comme c'est un défilement linéaire, les gens ne pourront pas revenir en arrière. Il faut donc leur permettre de connaître le plan de tous les étals pour qu'ils puissent anticiper cela.

M. CHEVALIER demande s'il y a eu une hiérarchisation au niveau des commerçants. Il pense notamment à ceux qui vendent des produits agricoles, puisque le monde agricole souhaite que finalement leurs produits partent et qu'on les prennent. Les commerçants qui vendent des fromages, de la viande et autres n'ont pas tout à fait la même contrainte.

M. HOARAU demande pourquoi le linéaire a été arrêté à la rue des Pastourelles et n'a été pas prolongé jusqu'à la rue des Sylphes ; c'est-à-dire barrer la rue des Pastourelles et agrandir le marché jusqu'au bout.

M. LE MAIRE va essayer de répondre à toutes ces interrogations.

Il indique tout d'abord qu'il est difficile d'anticiper sur la réponse de la Préfecture. Très objectivement, il explique que la commune a présenté un premier dossier qui était à la limite de passer. Aussi, il suppose et il a bon espoir, qu'avec ce 2^{ème} dossier avec seulement 10 étals, la Préfecture donne son accord.

Pour répondre à M. CHEVALIER, il explique que la stratégie adoptée par la commune est effectivement de privilégier d'abord les produits alimentaires et les producteurs ; c'est-à-dire que dans la répartition, la commune commencera d'abord par les producteurs et elle engagera un roulement. Il souligne qu'il reviendra aussi sur 2 autres dispositifs que la commune est en train de mettre en place en direction plus particulièrement des producteurs par rapport aux revendeurs.

Il précise que pour des questions d'organisation et de mobilisation de la police municipale et de la gendarmerie qu'on ne peut pas mobiliser, la commune ne pouvait pas fermer plus que la rue qui est habituellement fermée dans le cadre du marché ; cela pour les questions de contrôle, de sécurité, etc... que la commune ne savait pas gérer, d'autant plus que la Préfecture demandait de ne pas aller au-delà de ce que la commune avait l'habitude d'organiser, c'est à dire en termes de superficie, etc... Il fallait donc que la commune se réorganise sur le même cadre que celui qu'elle avait.

Pour répondre à M. SCHANEN, M. LE MAIRE indique que le marché peut accueillir actuellement 100 personnes à l'heure sur 10 étals ; cela veut dire que la commune table au maximum sur 10 personnes et vu qu'il y a 20 mètres entre chaque stand, puisqu'il y a 10 mètres de chaque, cela veut dire qu'on est en capacité de pouvoir organiser une file éventuelle et de la gérer tout en respectant les distances. Ce qu'on ne sait pas, c'est qu'elle va être l'affluence du marché à savoir s'il y aura vraiment 100 personnes ou plutôt entre 50 et 100. Il souligne que la Préfecture a indiqué à la commune qu'il pouvait y avoir 100 personnes s'il y avait 10 étals. C'est pour cela qu'il pense que la deuxième proposition sera acceptée.

Actuellement, il n'y a pas d'autres personnes que la police municipale qui assure la sécurité présente sur place.

La question d'allonger les horaires, pour répondre à la question de Mme TACHOIRES, est effectivement envisagée sachant qu'il faut faire attention car ce sont des agents municipaux qui encadrent le marché et donc il faut aussi que la commune gère leur temps de travail sur l'ensemble de la semaine.

Par rapport à l'organisation même du marché, pour répondre à ce que disait M. AREVALO, il est effectivement prévu une communication explicative de la façon dont le marché est organisé, de l'ensemble des mesures qui sont prises et de l'ensemble des mesures qu'on demande aux ramonvillois de respecter en arrivant sur le site ; c'est-à-dire la question des distanciations, de la marche en avant, etc... Personne ne doit faire demi-tour ; chacun est censé ressortir s'il a oublié quelque chose et rentrer dans le marché. Cela va être quelque chose peut-être de plus compliqué à gérer mais il va falloir que chacun fasse preuve de civisme.

La commune a mis en œuvre d'autres mesures pour aider notamment les commerçants, les revendeurs et les producteurs ; elle leur a proposé de pouvoir figurer sur un fichier qu'elle a mis en place recensant l'ensemble des commerces de la commune qui sont susceptibles de faire de la livraison à domicile. Certains ont donc répondu positivement. C'est une mesure de soutien aussi pour eux, en plus des supermarchés, des commerces et donc des revendeurs et des producteurs.

Enfin, M. LE MAIRE souhaite indiquer une dernière chose que la commune est en train de mettre en place et dont elle a formalisé l'accord avec la Préfecture. Le CIVAM Occitanie a proposé d'organiser un marché couvert dans la salle des fêtes avec un système de pré-vente ; les achats se font sur internet et les clients viennent à la salle des fêtes pour chercher leurs commandes. Une réunion a eu lieu hier pour finaliser l'organisation. La Préfecture est donc d'accord pour organiser ces 2 dispositifs ; le marché de plein vent et le CIVAM Occitanie avec un démarrage jeudi prochain dans la salle des fêtes.

Toutefois, M. LE MAIRE indique qu'il est en débat avec les porteurs du projet sur l'ambition de ce projet. Actuellement, il est réservé à un réseau, c'est-à-dire à des gens qui sont initiés, qui savent comment ça fonctionne, etc... Il explique que ce qu'il a plaidé auprès d'eux, c'est que dans la situation actuelle, il faut qu'on puisse élargir ce dispositif à toutes les familles. La question est de savoir s'ils peuvent y répondre en termes de production, etc...ou pas. C'est donc pour M. LE MAIRE un vrai questionnement. Dans l'attente, ce qui a été convenu c'est que le premier serait organisé avec les réseaux des gens qui sont habitués à fonctionner avec des HAMAP et des producteurs en direct. Si cela fonctionne correctement, ce dispositif sera élargi à l'ensemble des ramonvillois-es.

Il souligne qu'on a de manière générale sur la commune, et en profite pour le dire parce que ça ouvre aussi à d'autres questions, un problème d'égalité sociale entre les familles qui ont ou pas accès à certaines réponses sur la collectivité ou qui vont, ou qui ont déjà des problèmes financiers. Il lui semble donc important de faire en sorte que s'il y a des dispositifs qui existent, ils puissent être ouverts largement sans être obligé de passer par des réseaux, par des relations, etc...Cela a déjà été ouvert en partie car il n'y a plus besoin d'adhérer pour pouvoir participer à ce CIVAM mais pour autant, il faut quand même que ce soit communiqué car quelqu'un qui n'a pas de réseau, qui n'est pas militants associatif ou politique ne sera pas au courant que ce dispositif existe sur Ramonville. Voilà ce qu'il voulait dire autour du marché.

M. PERICAUD indique que par rapport au marché et éventuellement à cette livraison de paniers à la salle des fêtes, il y a probablement toute une série de mesures d'accompagnement à prévoir. Il pensait par exemple à utiliser la navette pour que des gens et les personnes âgées des Coteaux puissent descendre à l'un des deux points car le fait que ce soit à la salle des fêtes risque de poser problème en terme d'accessibilité pour certaines personnes.

Par ailleurs, il y a aussi éventuellement des personnes qui pourraient avoir des problèmes financiers. Aussi, il demande si la commune pourrait envisager l'utilisation d'une sorte de « chèques déjeuner » donnés par le CCAS.

Enfin, il souhaite aborder un aussi 3^{ème} point mais ne sait pas si ça rentre dans ce cadre là, concernant le fonctionnement mis en place au niveau de la salle des Fêtes. Il rappelle que Caracole et La P'tite Roulante ont déjà un circuit qui se met en place. Aussi, il ne faudrait pas que ce nouveau circuit vienne potentiellement concurrencer quelque chose qui se met petitement en place déjà par des associations locales comme Caracole ou autre. Il faut donc faire attention à ce que la commune met en place pour ne pas arrêter des choses qui se mettraient en place en parallèle par des associations locales.

Il pense surtout que le point important est la mise en place de mesures d'accompagnement, notamment pour les personnes qui auraient des difficultés financières et de transport.

M. LE MAIRE indique qu'il va y revenir après avoir répondu à la question formulée par Mme TACHOIRE via le Tchat. Il lui explique qu'il n'y a actuellement pas de communication sur le point de vente à la salle des fêtes sur le site de la commune car, comme il l'a indiqué précédemment, il a été convenu avec le porteur de projet qu'il y aurait une information, un élargissement sur l'ensemble des réseaux de la mairie après la première pré-vente qui aura lieu jeudi.

Pour répondre à M. PERICAUD, il ne pense pas qu'il y ait de difficulté avec ce que fait Caracole car le porteur de projet du CIVAM Occitanie n'est autre que Sabine DELCOURT qui est l'ancienne directrice de cette association. Toutefois, il ne souhaite pas trop s'avancer et indique que cela sera vérifié.

M. HOARAU demande si les livraisons à la salle des Fêtes seront réservés uniquement aux ramonvillois-es.

M. LE MAIRE répond que non à priori ; à partir du moment où on communique à tout le monde ce n'est pas qu'aux ramonillois.

Mme CIERLAK-SINDOU indique que concernant ce lieu où les gens vont pouvoir aller chercher des denrées, elle pense plutôt qu'il faudrait prévoir un système de livraison à domicile pour les personnes âgées ou celles et ceux qui ne peuvent pas se déplacer, car elle présume qu'ils ne prendront pas la navette, certains ayant déjà peur d'aller chez le médecin.

M. AREVALO indique que ce qui est mis en place pour le marché est très bien et espère que la Préfecture validera la proposition faites par M. LE MAIRE.

Concernant la distribution de paniers à la salle des fêtes , il trouve ça très bien également et indique que si d'autres initiatives se mettent en place c'est très bien. Par contre, sa préoccupation c'est que d'un coté il y a des choses extrêmement rigoureuses et puis d'un autre coté, dans les hypermarchés, il se fait tout et n'importe quoi. Pour lui, il y a une urgence par rapport à ça ; il faut aller voir tous les commerçants. Il note par exemple, pour y être allé, que le marchand de fruits et légumes à l'entrée de Ramonville fonctionne comme avant et n'a pris aucune mesure. Il pense qu'une des priorité maintenant c'est d'agir sur les commerçants ordinaires.

M. SCHANEN demande à M. LE MAIRE sa réponse concernant la navette.

M. LE MAIRE répond qu'il est assez d'accord avec la position de Mme CIERLAK-SINDOU. Il précise que la navette a été arrêté parce qu'elle a fonctionné une semaine et les gens ne la prenaient pas. Il pense que ce n'est pas forcément le meilleure chose car ça reste un endroit très confiné. La commune doit travailler plus sur la livraison. C'est la raison pour laquelle elle a plutôt communiquer sur les possibilités que les commerçants puissent livrer directement chez les gens. Il reviendra sur ce point dans la partie sociale.

M. BROT demande quand est que la commune aura une réponse de la Préfecture sur ce nouveau schéma.

M. LE MAIRE répond qu'il ne sait pas, peut-être ce soir ou lundi. Il rappelle que la nouvelle demande a été faite et la commune est en attente. Il espère que ce ne sera pas comme la dernière fois, où la réponse a été donné la veille pour le lendemain. Il précise qu'il tiendra les élu-e-s informés dès réception de a réponse.

Mme TACHOIRES demande quelle est la fréquence pour la distribution des paniers à la salle des fêtes.

M. LE MAIRE indique que pour l'instant ce sera une fois par semaine mais qu'il aimerait que se soit élargit. Il souhaite à présent passer au social et dans un premier temps à l'accompagnement des familles.

Tout d'abord concernant les écoles. Les 5 écoles ont ouverts le 16 mars dernier pour accueillir les enfants du personnel soignant. Puis, au fur à mesure du recensement des enfants du personnel soignant, la commune n'a ouvert que 2 groupes scolaires qui ont été retenus par l'IEN ; le groupe scolaire Jean Jaurès qui regroupe les enfants scolarisés à Jean Jaurès, Angela Davis, Gabriel Sajas et au collège et puis le groupe scolaire Saint-Exupéry pour ceux scolarisés à Saint-Exupéry et Pierre Mendès France.

Il précise qu'il évoque le collège car celui-ci a été fermé pour une suspicion de cas de COVID 19 et donc mis en quarantaine. C'est pour cette raison que les collégiens du personnel soignant ont été accueillis dans les écoles de Ramonville, sachant qu'il y a une lecture qui a été élargi puisque les personnels soignants ne sont pas seulement les médecins, les infirmières, les personnes travaillant dans les hôpitaux, etc... mais aussi les personnels soignants des établissements spécialisés. La commune est donc concernée notamment avec l'ASEI sur Ramonville.

Ce dispositif a ensuite été élargi puisque l'accueil peut se faire aussi le week-end. Il y a donc eu une première mise en place d'un fonctionnement municipal, puis une prise en charge le mercredi, le samedi et le dimanche par le Sicoval qui assure l'accueil des enfants au titre du périscolaire.

A l'heure d'aujourd'hui, il y a 20 familles qui sont inscrits soit 30 enfants ; 14 à l'école Saint-Exupéry et 16 à Pierre Mendès France avec en gros une dizaine d'enfants qui sont accueillis chaque jour sur les deux groupes scolaires. Il note une augmentation de 10% des familles rien que sur la journée du 25 mars. M. LE MAIRE en déduit que les personnes se sont inscrites mais n'ont pas forcément encore laissé leurs enfants, dans l'attente peut être de voir comment la situation se gèrait. Aussi, s'il y a une augmentation

de l'épidémie, il y aura certainement une augmentation des effectifs.

Les repas sont fournis par les parents que ce soit sur du temps mairie ou sur du temps Sicoval pour le week-end car, suite à un débat avec la Direction Générale, la commune n'est pas en capacité de ré-ouvrir la restauration scolaire.

Pour ce qui est des agents qui sont dans les écoles, la commune leur met à disposition du matériel mais il y a actuellement un débat avec les syndicats sur la mise à disposition de masques. La commune n'est pas en capacité de pouvoir, par rapport à ses stocks, délivrer des masques. La prospective qu'à la commune par rapport à ses stocks fait qu'elle sera en carence de masques si cela perdure encore trop longtemps d'ici la fin mai. Il indique que la commune a actuellement, mais il y reviendra tout à l'heure dans la partie social et sanitaire, seulement des masques pour les agents qui sont sur le centre de consultation, le Foyer Résidence Autonomie, le Centre Social pour ceux qui assurent les maraudes, la police municipale et l'EHPAD.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions sur la partie éducation. Il n'y a pas de question. Il propose de passer au fonctionnement de la Résidence Autonomie et de l'EHPAD.

Des mesures ont été prises dès le début du mois de mars notamment pour limiter les visites auprès des personnes âgées. Il sait que ça pose des difficultés en termes de solitude mais ces mesures barrières étaient nécessaires de façon à éviter la diffusion du virus à l'intérieur de ces deux structures, dont on sait, comme chacun a pu le voir dans la presse récemment que si le virus est présent dans un établissement, cela peut provoquer de grosses difficultés et beaucoup de décès. Il y a donc une interdiction des visites et le personnel soignant doit être limité et protégé. Toutes les mesures barrières sont donc appliquées.

Les animations extérieures ont été arrêtées. Il indique qu'il y reviendra, notamment budgétairement, toute à l'heure.

Les agents qui étaient présents et qui avaient des maladies chroniques sont eux aussi en arrêt.

Le confinement a amené à passer d'un service collectif de restauration à un service individuel dans les chambres directement, en essayant de limiter au maximum le nombre d'agents pour éviter les contacts, tout en assurant le service bien entendu. Ce principe est le même à l'EHPAD, avec des équipes qui travaillent avec le port des masques dans les 2 établissements.

Sur l'EHPAD, c'est à peu près les mêmes principes qui ont été mis en place.

Il fait savoir que la directrice de l'EHPAD a mis en place certaines modalités, notamment de communication avec les familles soit par skype, soit par des lettres qui sont lues par les agents de l'EHPAD aux résidents.

Mme CIERLAK-SINDOU indique qu'elle a pris des nouvelles tout à l'heure et souhaite préciser que les résidents ne sont pas isolés dans la structure. La directrice a divisé par secteurs. Chaque résident mange effectivement dans sa chambre mais ils sont quand même par secteurs et donc peuvent se voir. Ils peuvent déambuler dans leur secteur et se retrouver pour le goûter. Ils ne sont pas trop isolés à l'intérieur de l'EHPAD.

M. LE MAIRE confirme qu'effectivement des petits salons ont été créés dans chaque secteur pour réduire les échanges entre les résidents des autres secteurs. Les grands salons qui étaient à l'accueil ont été supprimés et il rajoute que les transmissions entre les agents de l'établissement ont été réduits de façon à ce que les réunions ne dépassent pas 5 agents. Les agents eux-même ont un système de roulement ; quand il y en a un qui a la moindre suspicion d'une maladie, quelle qu'elle soit, il est arrêté. Il précise que les agents qui ont des maladies chroniques ont été mis en arrêt dès le début du confinement.

M. PERICAUD demande s'il est prévu, au niveau de l'EHPAD, une zone avec des chambres, un petit peu d'isolation, si jamais il y avait des personnes qui commençaient à développer le virus.

M. LE MAIRE indique qu'il ne sait pas répondre à cette question qui est une bonne question. Il demande à Mme CIERLAK-SINDOU si elle a des informations à ce sujet.

Mme CIERLAK-SINDOU indique qu'elle ne sait pas non plus répondre à cette question mais qu'elle pense que oui.

M. LE MAIRE indique que la question sera posée à la directrice de l'EHPAD.

M. PERICAUD ou Mme TACHOIRES demande si on est sur d'avoir personne de malade à l'EHPAD.

M. LE MAIRE répond qu'il n'y a aucun malade et précise que la directrice lui a dit que tout allait bien pour l'instant. Mais effectivement, la possibilité qu'il y ait un malade pose des problèmes parce que la transmission se fait en chaîne comme on l'a vu dans la presse récemment.

Mme TACHOIRES demande s'il y a aujourd'hui à l'EHPAD des chambres de libres qui permettent de faire un isolement.

M. LE MAIRE répond qu'il y a des salles d'activités qui peuvent éventuellement servir pour isoler, mais des places de libres non.

Il souhaite rajouter une dernière chose sur l'EHPAD. La commune lui a livré du matériel ; masques, gants, gels hydroalcooliques, etc...puisque le soutien de l'ARS vis-à-vis des EHPAD n'a pas été à la hauteur.

M. LE MAIRE souhaite poursuivre sur les plus fragiles.

Il y a 70 personnes qui sont adhérentes du Centre Social et en situation d'isolement et 86 personnes qui sont inscrites au Plan Canicule et au Plan Grand Froid. Ces personnes sont contactés 1 à 3 fois par semaine par les équipes du CCAS et du Centre Social pour prendre des nouvelles, évaluer leurs besoins, etc...Il y a aussi des demandes qui sont faites directement en mairie, recensées par les agents et sur lesquelles la commune répond avec les agents du Centre Communal d'Action Sociale au coup par coup, lorsque c'est un besoin de services de livraison de repas, de livraison de courses, de livraison de papiers de dérogation pour sortir, etc.

Il y a actuellement 220 ramonvillois qui sont bénéficiaires du service de livraison de repas et depuis le début de la crise il y a eu 9 nouveaux inscrits. Ces personnes ont contacté la mairie en indiquant qu'elles ne pouvaient plus faire leurs courses. La commune a donc pu basculer sur un service de livraison de repas à domicile.

M. LE MAIRE indique aussi que la commune a eu une proposition. Elle est en train de travailler avec l'association de la protection civile de la Haute-Garonne pour une intervention sur Ramonville afin notamment de réaliser des courses, assurer le portage des courses à domicile ou récupérer des médicaments en pharmacie. Cela revient à ce qui a été évoqué tout à l'heure avec **M. PERICAUD** ; plutôt que la navette, la commune est plus sur cette logique de travailler avec une association comme la protection civile qui permettrait de répondre à la question de la livraison de courses, de portage de courses à domicile ou de récupérer les médicaments en pharmacie plutôt que les personnes âgées se déplacent. Cette structure comprend des bénévoles qui sont prêts à intervenir sur Ramonville. La commune est en train de formaliser avec cette association ce soutien.

Concernant les aides alimentaires d'urgence. Actuellement, en dehors des aides classiques attribuées par la collectivité, la commune a attribué 12 aides depuis le 17 mars.

Il précise qu'une discussion est en cours pour envisager d'ouvrir la question des aides alimentaires. Il souligne qu'il y a une difficulté sur cette collectivité, comme sur d'autres d'ailleurs, qui concerne les familles les plus fragiles, c'est-à-dire celles qui en restauration scolaire sont sur une tarification très basse. Il rappelle que les 2 premières tarifications de la collectivité sont à 60 centimes et 1,16 euros. Ces familles là, du jour au lendemain, se retrouvent avec un repas du midi qui pour leurs enfants, de fait, leur coûte plus cher que 60 centimes ou 1,16 euros et va donc assez rapidement les mettre en difficultés financières. C'est pour cette raison d'ailleurs que la commune avait une tarification sociale. Dans un premier temps donc, il propose de mettre en place un élargissement des bons alimentaires en direction de l'ensemble des familles qui sont concernées par le tarif zéro et le tarif 1 de la restauration scolaire. Cela représente 332 familles, soit en gros un quart des enfants qui sont scolarisés à Ramonville, soit 338 enfants puisqu'il y a quelques fratries dans ces 332 familles. La commune a donc ouvert un crédit supplémentaire à hauteur de 50 000 euros sur le budget de la ville. **M. LE MAIRE** précise que cette inscription pourra aller au-delà, en fonction des demandes qui sont en train d'être évaluées plus finement. Pour l'instant, les aides alimentaires de la collectivité sont déjà calibrées puisqu'elle a 12 000 euros d'aides alimentaires annuelle et 40 000 sur les aides CORAFIN, qui pour l'instant ne sont plus activées de fait puisqu'il n'y a plus d'instruction faite par les assistantes sociales de la Maison Départementale des Solidarités. La commune a donc en gros déjà 50 000 euros de disponible.

Ces bons alimentaires seraient donc distribués aux familles qui en feraient la demande. La commune va les contacter pour les informer directement qu'ils ont la possibilité, compte-tenu qu'ils sont dans les

tranches T0 et T1, de pouvoir faire des demandes de bons alimentaires. Ce bon alimentaire est un bon de 16 euros par enfant par semaine.

La commune a discuté avec 2 partenaires qui acceptent les bons alimentaires sur la collectivité, Intermarché et Leader Price, sachant que tout ne se règle pas en un jour puisque le prestataire qui nous livre les bons alimentaires n'a pas pu assurer la commande. Pourtant, la commune avait commandé assez rapidement les nouveaux bons alimentaires pour anticiper la situation mais en raison du confinement, ils n'ont pu les livrer. Aussi, la commune a dû passer sur un nouveau système de bons papier qu'elle a mis en place avec l'accord des 2 supermarchés. Ces bons papiers sont délivrés à l'accueil de la mairie, sans contact physique bien entendu, directement au bénéficiaire qui pourra les remettre à Intermarché ou Leader Price, avec une facturation mensuelle sur retour des factures par les partenaires.

Il précise que la commune n'est pas allé au-delà du tarif T1, c'est-à-dire au T2, car, suite à une analyse, elle s'est aperçu que ce n'était pas des familles qui étaient en très grandes difficultés.

M. LE MAIRE demande s'il y a des interventions sur ce point.

Mme TACHOIRES indique que sur la commune, il n'y a pas que des parents avec enfants qui sont en difficultés. On risque donc de se retrouver avec des personnes isolées, handicapées ou autres qui peuvent avoir des problèmes financiers et une fin de mois difficile. Aussi, elle demande ce que la commune compte faire pour ces personnes.

M. LE MAIRE répond qu'il est complètement d'accord et que le système précédent fonctionne toujours ; ce n'est pas un système exclusif. La commune élargit son fonctionnement mais toutes les familles en difficultés peuvent contacter le Centre Communal d'Action Sociale, même si ce ne sont pas "des habituées" de l'aide alimentaire de la commune, et pourront avoir accès aux bons alimentaires. C'est donc vraiment un élargissement du dispositif habituel d'aide alimentaire.

M. PERICAUD indique que concernant les bons alimentaires, l'un des problèmes qui a été souvent rencontré au Centre Communal d'Action Sociale, c'est effectivement l'aspect de communication. Il semblerait qu'un certain nombre de familles ne connaissent pas les dispositions et en fait ne fassent pas la demande. Il pense donc qu'effectivement c'est à la commune de faire la démarche, de les contacter pour leur dire ce qui est éventuellement envisageable.

M. LE MAIRE indique que la commune communiquera sur l'élargissement du dispositif. Il précise qu'aujourd'hui, elle ne peut communiquer qu'avec les personnes qui sont déjà repérées et connues du Centre Communal d'Action Sociale. Il espère que la communication qui va être faite permettra de faire en sorte que d'autres familles se signaleront et c'est aussi pour ça que la commune a ciblé sa communication plutôt sur les collectifs, partant du principe que c'était plutôt sur les collectifs qu'elle allait pouvoir retrouver ces familles, ce qui n'est pas forcément vrai partout, on est bien d'accord, mais qui permet quand même d'avoir une communication plus large.

M. SCHANEN demande s'il y a eu un travail particulier sur la question des gens du voyage.

M. LE MAIRE répond que oui et continue sur les personnes les plus fragiles, notamment les personnes sans domicile fixe.

La commune a donc participé aux instances de coordination organisées par la Préfecture et mis en place des maraudes dans la commune de façon à identifier les besoins des personnes sans domicile fixe en articulation notamment avec la police municipale. Il leur a été distribué de l'eau et du savon et leurs besoins a été examinés. Sur les 10 personnes rencontrées, des hommes uniquement âgés entre 30 et 50 ans, tous refusent d'aller à l'hôtel. On a pu héberger une personne, en situation de handicap et sans domicile fixe, qui en fait est venu de Toulouse et était un peu paniqué. Ce monsieur a donc été placé dans un hôtel de Ramonville avec le matériel évoqué et des bons alimentaires.

Concernant les personnes qui sont logées par le SIAO sur l'hôtel de Ramonville, la commune a pris contact avec les assistants du SIAO et le gérant de hôtel pour connaître exactement ce qui était mis en place, notamment les maraudes alimentaire et la distribution d'attestations. Il faut savoir que la commune a une problématique qui est beaucoup plus large parce qu'il y a 67 adultes et 64 enfants qui sont présents dans cet hôtel et elle va certainement, en lien avec la protection civile, devoir intervenir directement dans l'hôtel pour éviter les situations qui sont difficiles. Un certain nombre de ces familles sont déjà venus en mairie pour récupérer des bons alimentaires notamment parce qu'ils ont les mêmes difficultés que tout le monde et certainement plus accentuées d'ailleurs. M. LE MAIRE regrette que les

associations qui intervenaient jusque là, se soient complétement retirées, voir sans prévenir la commune, dès la mise en place du confinement.

Cette problématique est la même avec le Secours Populaire et le Secours Catholique. Ces associations caritatives qui donnaient des paniers ont cessé leurs activités, prévenue pour l'une d'entre elle le CCAS, et indiquaient que maintenant c'était à la commune de se débrouiller et de mettre en place des dispositifs. Il faut donc gérer cet afflux là aussi. Pour autant, si la commune arrive à le gérer maintenant, elle va devoir être aidée. Il pense que la protection civile sera pour cela une aide fort précieuse.

M. LE MAIRE demande s'il y a des questions.

Mme TACHOIRES demande s'il y a des personnes qui se sont portées volontaires à l'accueil de la mairie pour apporter leur aides et dans quel cadre cela peut se faire.

M. LE MAIRE indique qu'il dissocierait les publics. Pour les bénévoles qui se sont proposés en mairie, il y a en eu 5 sur 212 appels, la commune leur proposera bien entendu de rentrer dans les dispositifs de la collectivité.

Pour les personnes âgées, la commune privilégie les interventions non physiques ou les interventions de services avec le service de soins infirmiers, le service de portage de repas et le service du SAD du Sicoval car se sont des agents qui ont des moyens de protection, ect... et dont c'est le métier. Par contre, il peut y avoir des personnes âgées qui n'ont aucun soutien pour l'instant et qui ont besoin d'être référencées. Dans ce cas, M. LE MAIRE conseille aux élu-e-s de les renvoyer sur la mairie de façon à ce qu'elles puissent les référencer et les faire entrer dans le dispositif.

Sur les autres dispositifs d'aide au voisinage, la commune ne va les gérer. Il signale que dans différentes résidences, il y a des gens qui, assez automatiquement, ont proposé d'organiser des courses pour les voisins, d'aller chercher des médicaments à la pharmacie, etc... Ces organisations là sont des organisations pour l'instant, il l'avoue très honnêtement, que la commune n'est pas en capacité de gérer. Par contre, ce qu'on peut avoir et qui a déjà été fait dans un document qui a été mis sur les réseaux sociaux, c'est la possibilité de recenser l'ensemble des bonnes initiatives qui sont faites pour qu'elles puissent essaimer ou que la commune puisse les communiquer de manière plus large. Il pense qu'il y a d'ailleurs beaucoup d'initiatives qui sont déjà en train de se mettre en place.

M. PERICAUD indique que par rapport a ces soutiens, il serait bien effectivement qu'il y ait un endroit, un lieu, un affichage avec la liste de ces différentes structures, associations, voir éventuellement soutiens locaux dans un quartier, afin qu'au moins ce soit listé et que les gens puissent être au courant.

Après, il avait une seconde question qui était sur le personnel qui travaille. Il indique que sa fille qui est médecin à Purpan rencontre un problème, à savoir que quand elle rentre, il est 21/22 heures et les magasins sont fermés. Elle travaille quasi 7 jours sur 7 et donc n'a pas le temps de faire des courses. Aussi, comme on est assez proche de Ranguel, il demande si sur la commune il y a éventuellement du personnel ou des personnes qui sont valides mais qui n'ont juste pas le temps de se faire livrer et pour lesquelles il faudrait prévoir éventuellement quelque chose.

M. LE MAIRE répond qu'il n'a pas de réponse particulière. La commune, comme il l'évoquait précédemment, fait le lien entre les personnes qui se proposent en bénévolat, les initiatives qui sont portées et sur lesquelles elle peut communiquer et les faire circuler le plus largement possible.

Il indique qu'il ne l'a pas évoqué car ça vient après, mais la commune a une difficulté sur la question de la communication ; elle n'est pas en capacité de produire un VAR papier puisque les imprimeurs sont fermés, les agents sont en télétravail et n'ont pas forcément tous les outils qu'ils avaient au bureau et elle n'a plus de possibilité de livrer. La commune est donc passée sur un VAR numérique pour le début du mois d'avril qui a permis de recenser ces activités, etc...

Pour ce qui est de l'affichage, il est fait dans les collectifs à la bonne volonté de celles et ceux qui veulent bien l'afficher parce qu'on n'a pas d'agent municipal qui pourrait le faire. La police municipale en fait une partie et après il y a du volontariat. Ceci dit, normalement, tous les collectifs sont informés. Il y a des affiches sur les panneaux d'information du publics, chez les commerçants, médecins et infirmiers, mais il y a une grande partie de nos concitoyens, ceux qui habitent en habitat individuel, qui eux, pour l'instant, n'ont eu strictement aucune information papier. Il avoue que si on n'est pas connecté à internet, c'est compliqué à résoudre. Il indique que si des élu-e-s ont des idées sur cela, il est preneur.

M. LE MAIRE passe en suivant à la partie sanitaire.

Il rappelle qu'il a été mis en place sur Ramonville un centre de consultations au COVID 19. Il y en a 3

sur le territoire, Ramonville, Castanet et Baziège. Celui de Ramonville a été ouvert le 23 mars, fonctionne 7 jours sur 7, de 14 heures à 19 heures. Il est implanté au gymnase Karben qui était aussi le gymnase que la commune avait utilisé pour la vaccination H1N1. Le personnel présent sont des médecins généralistes et des infirmières du territoire. La commune est en train de travailler avec le médecin coordonnateur du Centre, sur la possibilité de faire intervenir l'UNASS, qui est une association de protection civile, s'il y a une montée en charge du nombre de visites ou si de la régulation téléphonique doit être faite.

Il souhaite rappeler le fonctionnement du centre. Ramonville a fait le choix de faire un centre, mais qui n'a pas été fait partout, pour les consultations seulement de personnes qui ont des symptômes du COVID 19 ; de la fièvre, des maux de tête, de la toux ou des difficultés respiratoires. La commune préconise que les personnes contactent d'abord leur médecin traitant habituel, par téléphone, et en fonction du diagnostic posé dans un premier temps, vont ou pas au centre de consultation. L'idée en fait étant d'essayer de sortir les cas de suspicion possibles des cabinets médicaux mais que la médecine générale puisse continuer à fonctionner dans de bonnes conditions sur toutes les maladies chroniques et d'essayer d'éviter que les maladies chroniques soient en contact avec des personnes qui seraient susceptibles d'avoir le virus, notamment pour éviter d'augmenter le nombre de cas.

Il rappelle aussi qu'aucun test n'est effectué sur les centres. Non pas qu'il ne le voudrait pas mais, car comme chacun le sait, l'État là-dessus est complètement exsangue et qu'il n'y a pas de tests disponibles.

Enfin, il fait un petit bilan. Il y a 17 personnes qui ont été reçues depuis l'ouverture. Le centre est organisée au gymnase Karben avec la possibilité d'avoir un élargissement des horaires d'ouverture au matin et à l'après-midi s'il y a nécessité de monter en puissance, avec la possibilité d'avoir 4 médecins et 2 infirmières minimum présentes en même temps et donc de pouvoir organiser, en continu, 24 consultations puisque le gymnase a été organisé de façon à pouvoir avoir 6 patients par bloc médecin.

Comme cela a été évoqué, le pic attendu sur le département serait à la mi-avril. Actuellement, la commune met à disposition du centre, du matériel de la commune ; masques, gels; serviettes, solutions hydroalcooliques, blouses, surblouses, etc... mais aussi de l'oxygène, des défibrillateurs et du matériel qui a été acheté par le Sicoval à savoir 2 bouteilles à oxygène supplémentaires, ce qui en fait 3 au total. Les masques sont réservés aux besoins du Centre, donc aux soignants, aux patients et au personnel de la Résidence Autonomie et de l'EHPAD afin de faire en sorte que la commune ne se retrouve pas en difficulté avec son stock. Elle va voir si elle arrive à élargir la question du stock de masques.

Il indique qu'il y a des personnes de Ramonville mobilisées et plus largement d'autres communes. Il précise que les actes sont des actes de consultations classiques et qu'il y a eu un débat avec le Conseil de l'Ordre notamment pour que les actes des infirmier-e-s puissent être référencés car actuellement ils ne l'étaient pas. C'est-à-dire que la prise de constante n'était pas un acte qui était pris en charge par la Sécurité Sociale jusque-là. Aujourd'hui, tous les actes sont pris en charge par la Sécurité Sociale.

M. AREVALO indique qu'il a cru comprendre que tous les médecins sur Ramonville n'étaient pas favorables à cela et qu'on testait un petit peu ou discuter la pertinence de ce type de centre et même la position de l'Ordre des Médecins qui n'a pas toujours raison fondamentalement. Il note qu'il n'est pas médecin et donc ne peut pas trop en jugé. Le paradoxe c'est que finalement on demande aux gens de se confiner et on les invite à aller converger dans un même lieu qui pourrait être un lieu de contamination. Cela est d'autant plus discutable que finalement on demande aux gens de consulter leur médecin en priorité et que certaines consultations peuvent être organisées à visioconférence aussi. Il retrace ici des interrogations qui lui ont été communiquées. Il a le sentiment que mettre en place ce genre de chose, renforce le caractère anxiogène de la situation dans laquelle on est, alors que le médecin traitant peut encore agir directement. Pour lui, l'utilité de ce centre reste discutable. Après, si l'État met en place le système de dépistage massif, peut-être que là ça se justifiera, de façon à accueillir les populations pour que les dépistages puissent se mettre en place le plus rapidement possible. Il souhaitait transmettre ces informations qui lui ont été formulées au membres du conseil municipal.

M. LE MAIRE répond, pour tout dire, qu'il y a effectivement un médecin sur Ramonville qui est farouchement opposé à ce dispositif et qui nous le fait savoir en envoyant des mails tous les deux jours. M. LE MAIRE indique que ces mails sont renvoyés au médecin coordonnateur et au Conseil de l'Ordre.

Il précise qu'il n'est pas médecin et qu'il est dans l'incapacité de juger des bonnes pratiques. A priori, ces pratiques là ont déjà été mises en place dans des régions qui sont déjà plus durement touchées et permettent finalement d'éviter ce qui est le plus grave, car en soi le virus n'est pas grave si on est en bonne santé. La difficulté des cabinets médicaux est la question de la présence de personnes avec une maladie chronique. Une personne qui a un cancer ou qui est en rémission d'un cancer, qui a donc des défenses immunitaires beaucoup plus faibles, et qui serait en contact, dans une salle d'attente, avec une

personne atteinte du COVID 19 pourrait être très grave pour elle. La difficulté n'est pas tant pour la personne qui est porteur mais plus pour la personne qui est à proximité. Par ailleurs, les salles d'attente des cabinets médicaux ne sont pas toutes organisées de façon à permettre cette distance là.

En fait, si on réfléchit, le centre de consultation porte bien son nom tant qu'il n'y a pas de test. Il pense également, comme M. AREVALO, qu'il aurait fallu qu'on ouvre ces centres avec les tests mais l'Etat n'a pas suivi là dessus. C'est bien un centre de consultation ; c'est-à-dire que l'idée est d'avoir de grands espaces pour organiser les consultations de façon à ce que les gens ne se retrouvent pas tous dans une même salle au même moment. Il y a sur la commune 2 médecins qui pratiquent la téléconsultation mais médicalement aussi la téléconsultation ne permet pas de résoudre toutes les difficultés auxquelles on est confronté ; on ne peut pas prendre des constantes en consultation. La question de la saturation d'un patient ne peut être prise en compte en téléconsultation ; c'est un diagnostic qui ne peut pas se faire comme ça que de visu et qui pourtant donne un signal très fort de la possibilité d'être porteur du virus, voire d'être dans une situation avancée dans son développement.

M. SCHANEN indique que, sans être médecin, il s'est retrouvé dans la situation de devoir consulter car il avait tous les symptômes. Il sait faire la réflexion après un coup de téléphone chez son médecin, qu'il n'allait finalement pas se déplacer parce qu'à ce moment là, le centre n'existait et qu'il n'était pas forcément nécessaire d'aller prendre le risque d'infecter des personnes. Aussi, pour lui, ce n'est complètement absurde d'avoir ce centre et, sans être médecin, cela lui semble pertinent du point de vue du patient.

M. LE MAIRE souhaite rajouter une information qu'il n'avait pas précisée, à savoir qu'il y a actuellement 16 médecins et 12 infirmier-e-s présents sur le centre, en rotation.

Mme FAIVRE demande s'il n'est pas possible de faire une motion, avec l'association des Maires des France, pour demander à l'Etat qu'il puisse mettre en œuvre la fabrication de ces fameux tests car elle trouve que c'est fort regrettable et le mot est très faible...

M. LE MAIRE est assez d'accord avec cette proposition et demande si des élu-e-s veulent réagir sur cela.

Mme TACHOIRES indique qu'il n'y a pas de tests car l'Etat ne l'a pas commandés. Il semblerait qu'il manque des réactifs qui permettent de faire ces tests là et les entreprises qui fabriquent ces réactifs sont en confinement, etc...Après, effectivement, on n'arrive pas à y voir clair concernant l'acheminement des masques, des gels hydroalcooliques, car on n'en trouve toujours pas en pharmacie. Pourtant, c'est quand même pas des produits super technologiques ! Il y aura aussi peut-être un problème avec la chloroquine, à savoir si la France est capable d'en produire. C'est un vrai problème de mondialisation sur la production de tout cela.

M. LE MAIRE répond qu'il est d'accord avec ce que vient de dire Mme TACHOIRES.

Comme il n'y a pas de remarques et de questions complémentaires sur le centre de consultation, M. LE MAIRE propose de passer au point suivant à savoir la question de la sécurité publique et du confinement.

Les policiers municipaux ont aussi été engagés sur ces questions là, notamment pour pouvoir assurer de la prévention auprès des ramonvillois. Pour information, la gendarmerie a dressé une quinzaine d'amendes pour des absences d'attestation ou des attestations non conformes. La Police municipale n'en a pas dressée a priori mais a effectué 150 rappels à l'ordre, la première semaine. Sur la seconde, il n'a pas encore les chiffres mais apparemment se serait moins important.

M. LE MAIRE souhaite présentement faire un point sur le fonctionnement des services et de la collectivité.

La majorité des agents sont actuellement en télétravail. Certains services ont été suspendus comme la navette municipale, la quasi-totalité des accueils physiques dans les services d'animations sportives, associatives et culturelles. Seul un service d'accueil a été mis en place en mairie, sur rendez-vous, pour les urgences d'état-civil, du Centre Communal d'Action sociale ou d'urbanisme, sachant que l'état-civil est réduit à la question des naissances, des décès et des reconnaissances.

Des équipes sont présentes sur le site pour l'accueil téléphonique en mairie. M. LE MAIRE précise que ces agents sont présents physiquement car au départ la commune avait organisé une permanence téléphonique à domicile sauf que les agents concernés étaient débordés assez rapidement. La commune a

donc choisit de passer sur une autre organisation à savoir un roulement sur 9 agents de façon à mieux fonctionner et ne pas avoir un agent qui soit seul à avoir l'ensemble des interventions.

M. LE MAIRE indique qu'il a fait le choix de maintenir l'ensemble des rémunérations des agents ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Quand il parle de rémunération, il parle de la rémunération statutaire mais aussi des primes. Certaines collectivités, considérant que les agents étaient mis en position d'inactivité, ne disposaient plus de primes. Les primes sont donc maintenues.

Une discussion a lieu actuellement avec les syndicats sur les modalités concernant notamment la question des poses de congés, des droits de congés acquis, des reports de congés. Le CHS devra statuer dans les prochains jours sur cette question. Il précise qu'il a aussi répondu favorablement sur la nécessité de pouvoir valoriser le travail des agents qui, de par les demandes qu'a la commune et qui sont nombreuses, sont en position active ou en télétravail de manière extrêmement active et parfois à des heures qui ne sont pas des heures habituelles de travail. Il cite comme exemple l'installation du centre de consultations. Il y a eu une grosse mobilisation du service logistique qui a été formidable et qui est intervenu tout le week-end. Il précise qu'il reviendra auprès des élu-e-s sur cette discussion avec les syndicats et sur laquelle il faudra que le CHS statue dans les prochaines semaines ; il n'y a pas d'urgence spécifique à aujourd'hui.

Enfin, il souhaite préciser la question de l'accompagnement des agents puisqu'une partie d'entre eux sont confinés mais pas en position de travail car leur métier ne permet pas d'être en télétravail. Il prend l'exemple de la de la restauration scolaire ; on comprend bien qu'on ne peut pas faire de télétravail dans ce service. Ces agents ont beaucoup moins de contacts et une permanence téléphonique est donc assurée auprès de ceux qui le souhaitent. Le service administratif des Ressources Humaines est là pour pouvoir répondre à leurs questionnements éventuels.

Un travail est fait également avec le Centre de Gestion et l'assureur de la ville, notamment sur la question de l'accompagnement psychologique des agents de la commune, tout comme il a été mis en place un réseau d'écoute en direction des ramonvillois sur lequel d'ailleurs les agents de la mairie peuvent aussi appeler de 18 heures à 20 heures tous les jours de la semaine, au 07 86 57 81 63

Un travail va également commencé sur la question du plan de reprise d'activité pour organiser le travail des agents dans les meilleures conditions, tout en faisant fonctionner la machine du service public municipal dans de bonnes conditions dès que cela sera possible.

Il demande s'il y a des questions sur cette partie administrative.

Pas de question, il continue donc sur la gestion de crise et la coordination des services.

La cellule de crise est donc issue du plan communal de sauvegarde et a été mise en place par la Direction Générale, le Cabinet et lui-même pour partager les informations et statuer sur l'ensemble des difficultés qui ont été évoquées tout au long de ce conseil municipal et pour aussi répondre aux besoins des agents.

Il est 20 heures et **Mme GEORGELIN** rappelle qu'il faut saluer tous les soignants.

M. LE MAIRE interrompt la séance du conseil municipal, 5 minutes, pour effectivement aller applaudir les soignants.

M. LE MAIRE ré ouvre la séance et indique qu'il va répondre à une question qui lui a été posée en dehors du conseil municipal concernant les personnels de l'ASEI. Le fait qu'ils travaillent à Ramonville ne leur donne pas accès aux écoles. Il faut qu'ils s'adressent d'abord à leurs communes de rattachement, là où leurs enfants sont inscrits à l'école. Il est possible parfois que les communes ne le mettent pas en œuvre et dans ce cas là, effectivement, on peut prendre les enfants. Cela est arrivé sur la commune en fait le premier jour, puisque la commune de Saint-Orens avait décidé de ne pas mettre en place le dispositif d'accueil et donc la commune a accueilli des enfants durant un ou 2 jours. Assez rapidement, la maire de Saint-Orens s'est ravisée et a ouvert ses écoles. C'est un cas de figure qui peut exister mais à priori toutes les communes l'ont mis en place. C'est donc prioritairement les enfants dans leurs communes de rattachement.

Il revient sur la gestion de crise et rappelle qu'il était en train d'évoquer la question de la cellule de crise.

La coordination des services est assurée par la Direction Générale des Services, le Directeur Général des Services et les deux Directrices Générales Adjointes.

Pour sa part, il souhaite souligner l'engagement des équipes de la commune. Il y en a beaucoup qui sont très fortement engagés à savoir le service logistique, le Centre Communal d'Action Sociale, les

personnes qui assurent en mairie l'accueil téléphonique et physique et se donnent beaucoup. Il tenait devant ce conseil à les en remercier.

Il souhaitait signaler une dernière chose concernant le dialogue social à l'intérieur de la collectivité puisque 4 réunions du CHSCT ont été mises en place depuis le 17 mars jusqu'à aujourd'hui. Une réunion a aussi eu lieu avec les syndicats le 16 mars pour faire un premier tour avec eux de leurs questionnements. Un prochain CHSCT se tiendra mercredi 1er avril après-midi ; ce sera donc le 5^{ème}.

Pour ce qui est de l'information auprès des agents de la collectivité, il explique qu'une note d'information hebdomadaire est envoyé à tous les directeurs afin qu'ils puissent le retranscrire auprès de leurs agents. Les Directeurs reçoivent également les comptes rendus des réunions de la Direction. Il y a également la lettre d'information, qu'il évoquait tout à l'heure, qui a été montée par le service communication et qui sera envoyé aux 400 agents de la collectivité et qui reprend "grosso modo" ce qui vient d'être évoqué ce soir sur le plan de la continuité mais aussi sur le dispositif mis en place par la collectivité.

Enfin, il voudrait terminer par un point financier qu'il faudra régulariser prochainement. Il informe des montants engagés, liés à cette crise à travers le document ci-dessous.

Commune de Ramonville Saint-Agne

Crise sanitaire Covid 19

Portage financier par la Ville

Budget ouvert		
	Réalisé au 26/03/2020	Prévision
Scrutin du 15 mars 2020		
fournitures diverses (gel, gants marquage au sol...)	2 144,02 €	
Centre de soin karben		
Gardiennage mars 2020 (10 jours)	4 141,93 €	
Gardiennage avril 2020		12 425,79 €
Frais de nettoyage / désinfection S13	720,00 €	
Frais de nettoyage / désinfection S14 à 18 (fin avril)		3 600,00 €
Fournitures diverses (gel)	126,44 €	
Téléphonie / internet	801,60 €	
CCAS		
Bons alimentaires		50 000,00 €
Portage / accompagnement		
Téléphonie complémentaire (portables)	302,40 €	
Prestations annulées : extra de mars	350,00 €	
Prestations annulées : centre social	à chiffrer	
RH : mobilisation des équipes		à chiffrer
Total engagé au 27/03/2020:		74 612,18 €

Il précise que le nettoyage du centre de consultation n'est pas effectué par les agents de la mairie mais par une société spécialisée dans le rejet des déchets infectieux.

Concernant le paiement des prestations, un système de principes a été pris. Pour les Extras de Mars, il y avait des prestations portées par la collectivité en direct (350 €) et la commune a considéré qu'il fallait les régler même si ça n'a pas été effectué. De son côté, ARTO regarde pour les autres prestations qui devaient être effectuées lors de cette manifestation et a priori dans les secteurs culturels le même engagement est pris de manière globale. Il y a des prestations qui ont été annulées au Centre Social et qui seront payés également.

Enfin, pour ce qui est de la mobilisation des ressources humaines, un chiffrage plus précis sera fait une fois qu'on aura un décompte.

Donc pour l'instant, la commune est à 74 000 euros de dépenses engagées, liées spécifiquement à la crise, sur des crédits déjà ouverts,

M. SCHANEN demande s'il est possible, mais il n'y a pas d'urgence, d'avoir l'ensemble des frais non engagés comme par exemple sur la restauration. Il ne s'agit pas de faire une balance, qui auraient un côté un peu stupide ou macabre, mais car un certain nombre d'associations souffrent actuellement et il faudrait voir si on peut pas, à un moment donné, faire un bilan financier pour la commune, en vérifiant si on n'a pas des crédits qui pourraient éventuellement servir soit à des actions communales, soit à des actions para-communales, soit même éventuellement à des soutiens à des commerçants.

M. AREVALO répond à M. SCHANEN que dire qu'il y a des charges qui vont diminuer n'est ni stupide, ni macabre ; c'est un fait. Il imagine que le chauffage a été arrêté dans les gymnases, dans des écoles et dans un certain nombre de bâtiments publics. Il y a des charges que la commune a normalement et qui ne sont pas engagés. Tout cela va donc s'équilibrer et c'est une bonne chose. C'est justement ce qui permet à la commune d'être plus à l'aise pour éventuellement exercer des actions de solidarité vis-à-vis des associations ou de ceux qui en ont besoin. Ce n'est donc ni stupide, ni macabre.

M. LE MAIRE demande s'il y a d'autres questions ou interrogations.

M. PERICAUD indique que TISSEO a réduit ses trains de 4 à 2 wagons, ce qui fait que les voyageurs ne sont plus isolés et à moins d'un mètre l'un de l'autre. C'est une décision unilatérale de TISSEO. Il pense que la mairie devrait faire une demande à TISSEO de remettre le nombre de wagons qui était prévu initialement afin que les personnels qui ont besoin d'aller vers les hôpitaux puissent voyager dans de bonnes conditions et sécurisées. Pour lui, cela a été fait pour des raisons d'économies.

M. LE MAIRE indique qu'il en prend note et avoue très sincèrement qu'il ne prend pas le métro actuellement et qu'il n'a fait pas attention à cela.

M. AREVALO répond à M. PERICAUD qu'il peut demander au premier vice-président de la régie des transports de faire la demande auprès du directeur. Il précise qu'il sait que c'est le maire de Toulouse qui prend toutes les décisions pour TISSEO maintenant ; on n'a pas les prérogatives mais c'est un fait. Il indique que les flux de voyageurs ont baissé ; on est à 10% des flux normaux, et qu'il offre de transports va baisser d'autant car il faut bien comprendre que l'entreprise a aussi tous ces chauffeurs qui pour un grand nombre sont confinés, etc...Aussi, le passage de 4 à de 2 wagons pour la ligne A, s'explique très certainement parce qu'en fait il y a 10 fois moins de voyageurs. Il indique qu'il appellera demain matin le directeur de TISSEO Voyageurs pour lui demander pourquoi ils ont fait cela, mais il pense qu'il va lui expliquer comme lui vient de le faire.

M. PERICAUD demande à M. AREVALO de bien préciser au Directeur qu'il vérifie bien que la distance de sécurité soit bien conservée dans les wagons qui restent.

Mme FAIVRE indique que c'est assez surprenant car qu'il y ait 2 ou 4 wagons, il n'y a pas de chauffeur. Aussi, on ne comprend pas la mesure prise.

M. AREVALO répond qu'il y a aussi objectivement des raisons certainement économiques car plus on fait tourner des rames et plus cela à un coût ; c'est pas parce qu'on a 4 wagons que ça n'a pas un coût à différents niveaux. Il faudrait rentrer dans des considérants techniques en termes d'entretien, de lavages, etc... Il y a plein de données qui rentrent en ligne de compte sur les ateliers.

M. LE MAIRE demande aux conseillers s'il y a d'autres questions qu'ils souhaiterait aborder et qu'il n'aurait pas abordé dans ce panorama.

M. PERICAUD demande s'il y aurait la possibilité d'établir une sorte de groupe de partage entre les conseillers municipaux pour que lorsqu'il y a une décision ponctuelle tout le monde soit au courant sans attendre, soit la réunion du CHS, soit la réunion d'un conseil municipal extraordinaire ; un groupe donc d'information et non de discussion sur les décisions qui seraient prises.

M. LE MAIRE n'y voit pas d'inconvénient. Il propose à M. PERICAUD, en tant que président de groupe, de définir avec Mme GLEIZES, qui est elle même présidente de groupe, les modalités ainsi que M. BROT s'il le souhaite.

Mme GLEIZES indique que si on met ce groupe de réflexion en place, cela pourra être aussi un lieu de partage.

M. PERICAUD répond que ce n'est pas le même objectif mais qu'on peut en discuter.

M. LE MAIRE demande à M. BROT s'il n'a pas de commentaire particulier , si ce n'est pour dire s'il est intéressé ou pas.

M. BROT répond qu'il n'a pas de commentaire. Il fera savoir à M. LE MAIRE qui de son groupe pourra participer à ce groupe.

M. LE MAIRE demande s'il y a d'autres demandes d'intervention.

Mme TACHOIRES indique que ce n'est pas pour faire de la polémique mais demande s'il y aura un compte-rendu de la réunion et s'il est possible de l'avoir avant l'année prochaine.

M. LE MAIRE répond que les conseillers l'auront même avant la fin du confinement !

Il remercie les conseillers d'avoir assisté à ce conseil municipal et leur souhaite de passer une bonne soirée et de prendre soin d'eux et de pas hésitez à faire remonter à la collectivité s'il y avait des besoins qu'ils reparaient.

Il indique que l'ordre du jour du conseil municipal du 27 mars 2020 est terminé.

Il déclare la séance close à vingt heure quinze.